

CÔTE D'IVOIRE

AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT CLASSÉE DE SCIO



PRÉPARÉ PAR

L'ÉQUIPE D'ONFI :

JÉRÔME CHABBERT (CHEF DE MISSION)

MAXENCE RAGEADE (EXPERT WEB MAPPING)

ANOUMOU KÉMAVO (EXPERT CARTOGRAPHE)

CONTEXTE

La couverture forestière de la Côte d'Ivoire est en nette diminution depuis plusieurs décennies. Entre 1960 et 2015, l'étendue des forêts ivoiriennes est passée de 16 millions à 3,5 millions d'hectares, soit l'équivalent de 159 000 terrains de football détruits chaque année. La Côte d'Ivoire compte encore aujourd'hui, l'un des plus forts taux de déforestation de l'Afrique subsaharienne avec un taux annuel de déforestation de 2,69% sur la période de 2000 à 2015. En 2015, le Bureau National d'Études Techniques et de Développement (BNETD) a estimé à 3,4 millions d'hectares la couverture forestière ivoirienne.

L'inventaire forestier et faunique, réalisé sous le pilotage d'ONF International dont les résultats ont été rendus publics en juillet 2021, montre que la Côte d'Ivoire couvre aujourd'hui à peine 3 millions d'hectares de forêt soit 9,2% de sa superficie en 2020 (IFFN, 2021).

Parmi les principales causes de la déforestation :

- l'expansion de l'agriculture itinérante sur brûlis, surtout celle du cacao
- l'exploitation non contrôlée des ressources forestières, surtout pour le bois de chauffe
- les feux de brousse
- l'exploitation minière illégale
- la forte urbanisation non contrôlée

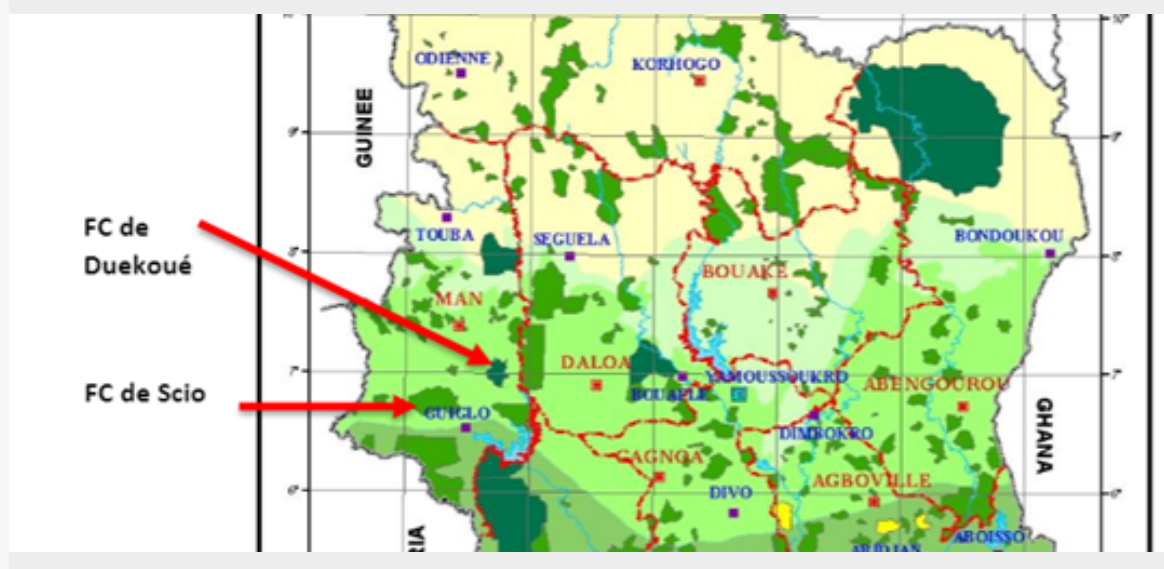
Consciente des enjeux associés à la déforestation, la Côte d'Ivoire a pris un certain nombre de mesures dont l'engagement en 2011 dans le processus de la REDD+ suivi d'une déclaration du Président de la République en 2014 à la tribune de l'ONU engageant le pays à une augmentation de son couvert forestier d'ici 2030 en vue d'une couverture nationale de 20%.

C'est dans ce cadre que le Gouvernement ivoirien, avec le soutien financier de la Banque Mondiale, a commencé depuis 2015 le projet d'investissement forestier (PIF). Le PIF vient en appui à la gestion des forêts classées du centre, de l'ouest et du sud-ouest de la Côte d'Ivoire. Sa première composante a pour objectif de contribuer au développement d'une agriculture zéro-déforestation et d'une gestion durable des forêts classées, de manière inclusive et participative avec les communautés riveraines.

Dans ce cadre, ONF International en consortium avec Kinomé et Earthworm travaille depuis début 2022 à l'élaboration du plan d'aménagement participatif de l'une d'entre elles, la Forêt Classée de SCIO.

LOCALISATION

LA SUPERFICIE DE LA FORÊT DE SCIO EST DE 89 650 HA. ELLE EST SITUÉE À CHEVAL SUR LES DÉPARTEMENTS DE BLOLÉQUIN, DU GUIGLO (RÉGION DU CAVALLY) ET DU BANGOLO (RÉGION DU GUÉMON) DANS L'OUEST DE LA CÔTE D'IVOIRE.





LES ENJEUX DE L'AMÉNAGEMENT D'UNE FORÊT CLASSÉE EN CÔTE D'IVOIRE

L'aménagement de la forêt classée de Scio doit assurer la pérennité de la forêt résiduelle qu'elle contient et de ses différentes fonctions. Il vise également à réhabiliter les zones forestières dégradées tout en maintenant un niveau constant de production de cacao.

Afin de réaliser un aménagement forestier durable, réaliste et accepté par les populations locales, il est nécessaire de répondre conjointement à ces **trois objectifs**

Objectifs économiques



pérennisation et augmentation de la ressource en bois d'œuvre et maintien de la production de cacao par la transformation des parcelles agricoles en espaces agroforestiers.

Les essences de bois d'œuvre préconisées sont les Entandrophragma (Tiama, sipo, Aboudikro) ou encore l'Acajou (Khaya grandifoliola), ainsi que le Fraké (Terminalia superba). Ces essences peuvent aussi être associées à des arbres fruitiers comme le Safoutier (Dacryodes edulis), l'Akpi (Ricinodendron heudelotii) ou le Boborou (Irvingia gabonensis).

Objectifs écologiques



préservation et réhabilitation des fonctions écologiques et de la biodiversité de la forêt, en procédant à la réhabilitation des berges des principaux cours d'eau
Une

Une étude sur la faune et la flore a été réalisée. La méthodologie intégrée HCSA-HVC a été scrupuleusement suivie dans cette étude, d'une part pour déterminer la valeur carbone ainsi que l'identification des espèces végétales et animales à statut particulier, notamment les espèces rares, menacées et en danger dans la zone d'intérêt. Parmi les principales espèces de mammifères rencontrées figurent : l'écureuil de Stanger (Protoxerus stangeri) et le rat géant de Gambie (Cricetomys gambianus)

Objectifs socio-économiques



contribution au développement local, satisfaction des besoins en services publics de base (santé, éducation, sécurité) des populations locales, conciliation de la protection de la forêt avec la culture de cacao sous ombrage, la préservation du climat social propice au projet de restauration de la Forêt Classée de Scio.

Une analyse socio-économique a été réalisée. Cette analyse s'est faite sur le terrain au travers d'enquêtes menées auprès de la population. Des éléments clés pour l'élaboration du plan d'aménagement participatif ont pu être mis en évidence tels que : le nombre d'habitants dans la forêt classée, les principaux flux migratoires, les projets et programmes de développement qui touchent la zone, les principaux acteurs de développement de la zone, l'inventaire des infrastructures routières commerciales et culturelles, l'inventaire des activités économiques, ainsi que les problématiques rencontrées par les producteurs de cacao.

PRINCIPALES ÉTAPES POUR ÉLABORER LE PLAN D'AMÉNAGEMENT

Le Plan d'Aménagement est conçu en parfaite cohérence avec la politique et les programmes ivoiriens de lutte contre la déforestation actuellement développés dans le pays respectant les standards de la Banque Mondiale.

La méthodologie visant l'élaboration du Plan d'Aménagement Participatif de la forêt classée de SCIO comprend les phases suivantes :

- **Etablir un état de référence de la forêt classée de Scio**

Description du milieu physique

Analyse socio-économique

Inventaire de la flore et de la faune

Cartographie de l'occupation du sol et de la stratification de la végétation

Les données issues des études ci-dessus sont intégrées à un **Système d'Informations Géographiques (SIG)** développé via la plateforme Forland



- **Définir les orientations d'aménagement**

En fonction des résultats de l'état de référence, des orientations d'aménagement sont proposées aux parties prenantes et font l'objet d'une validation lors d'ateliers participatifs (deux ateliers ont déjà été organisés, le second ayant permis l'approbation du Plan d'Aménagement Participatif par les populations locales (lien vers l'article publié en janvier)



- **Proposer le Plan d'Aménagement Participatif de la Forêt Classée de Scio à l'adoption du Ministère des Eaux et Forêts (MINEF)**

Le PAP est accompagné de préconisations pour sa bonne mise en œuvre. La restitution est prévue à l'occasion d'un atelier national organisé courant mars 2023.

